



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**  
CNW Code 01

### **Georges Mamelonet réagit au reportage d'Enquête**

**Québec, le 19 avril 2012** – Le député de Gaspé, M. Georges Mamelonet, a tenu à rectifier les informations rapportées dans le reportage d'Enquête, diffusé le 12 avril dernier. Pour ce faire, le député a fait parvenir hier une lettre au Premier directeur, Information télévision service français de Radio-Canada, M. Jean Pelletier.

La lettre écrite par M. Mamelonet se lit ainsi :

Le 18 avril 2012

Monsieur Jean Pelletier  
Premier directeur, Information télévision service français  
Radio-Canada  
1400, boul. René-Lévesque Est  
C.P. 6000  
Montréal (Québec) H3C 3A8

Monsieur Pelletier,

Je vous écris aujourd'hui à la suite de la diffusion d'un reportage de l'émission Enquête de jeudi dernier me concernant. Reportage qui a également été rediffusé samedi et dimanche.

Il s'agit d'un reportage qui manque de rigueur, incomplet et qui porte atteinte à ma réputation.

Dans le reportage, la journaliste Julie Vaillancourt affirme notamment, dans le dossier du compte de taxe du Club nautique de Percé, que j'aurais, à titre de maire de la municipalité, procédé à un remboursement de 36 000 \$ illégalement et sans le consentement du conseil municipal:

« Selon ce que nous avons appris, lors de cette séance de travail privée, tous les conseillers municipaux étaient contre l'idée du remboursement. Pourtant, la Ville de Percé a tout de même remboursé les 36 000\$ au ministère, allant ainsi contre l'avis de ses conseillers. Et c'est Georges Mamelonet qui a signé le chèque à titre de maire, sans que la question ne soit abordée en conseil municipal. Et ça, c'est illégal ».

- Julie Vaillancourt

Cette accusation est aussi fautive que grave. Les vérifications élémentaires n'ont pas été effectuées. Une vérification simple auprès de la municipalité aurait permis d'obtenir en quelques minutes les documents qui prouvent que les affirmations sont fausses.

Vous trouverez ci-joint copie du procès-verbal de la séance du conseil municipal de Percé du 3 juin 2008 et de la résolution 168-2008, adoptée à l'unanimité ainsi que les documents afférents. Vous serez en mesure de constater que contrairement à ce qu'affirme la journaliste dans le reportage, le conseil municipal a approuvé une série de dépenses parmi lesquelles figure le paiement de 36 000 \$. L'hebdo régional le Pharillon a été en mesure, avec des moyens beaucoup plus limités que ceux de Radio-Canada, de mettre la main sur ces informations. Je m'explique mal que la journaliste n'ait pas fait la démarche.

Toujours au sujet du compte de taxes du Club nautique, la journaliste affirme notamment:

« Jusqu'à l'arrivée du nouveau maire, Bruno Cloutier, fin 2008, personne n'a demandé au Club nautique de rembourser ses taxes à la Ville de Percé ».

- Julie Vaillancourt

Or, une fois de plus, cette information est fautive et aurait pu être vérifiée si la journaliste s'en était donné la peine, ayant passé plusieurs jours à Percé avec son équipe. En effet, je vous transmets ci-joint copie des comptes de taxes du 28 janvier et du 29 février 2008 émis par la municipalité pour le Club nautique. Ceux-ci démontrent que des comptes de taxe ont bel et bien été acheminés au Club nautique alors que j'étais maire de la municipalité et que j'occupais également la position de président du Club nautique.

La démarche journalistique est d'autant plus tordue que madame Vaillancourt fait réagir deux intervenants à la caméra sur une information erronée. Le résultat net laisse croire qu'en tant que maire, j'aurais pu empêcher l'émission d'un compte de taxes afin de favoriser le Club nautique. Les documents joints démontrent que tout cela est faux.

À ces deux exemples centraux dans le reportage qui démontrent un manque flagrant de rigueur journalistique, s'ajoutent d'autres inexactitudes et aspects traités avec légèreté pour lesquels je collecte actuellement de l'information.

Je déplore également que plusieurs de mes réponses aient été tronquées ou écartées au montage. Plusieurs d'entre elles auraient permis davantage d'explications. Il semble qu'on a fait davantage de place aux accusations qu'aux explications. Par exemple, à l'accusation d'avoir référé des clients du Club nautique vers d'autres établissements touristiques appartenant à mon épouse ou à moi-même, j'ai non seulement nié tout favoritisme, mais j'ai également donné une réponse

beaucoup plus complète que celle diffusée dans le reportage. À cet effet, aucune vérification n'a été effectuée non plus à la suite de mon entrevue du 29 février durant laquelle je faisais la liste à la journaliste de plusieurs entreprises d'hébergement de Percé qui faisaient régulièrement affaire avec le Club Nautique ou des plongeurs.

Sur la question des liens entre le Club nautique et ma société Plongée Subocéan, j'ai eu l'occasion d'affirmer à la journaliste à plus d'une reprise que je n'ai jamais eu pour objectif de faire de l'argent et qu'au contraire, j'y ai perdu de l'argent. Nulle part je ne retrouve cet extrait dans le reportage.

Par ailleurs, vous me permettrez également de souligner qu'il s'agit d'un reportage où la saveur politique prend très nettement le dessus sur l'objectivité et les normes et pratiques journalistiques. Il met notamment en scène d'anciens adversaires politiques lors d'élections municipales et provinciales et des sympathisants du Parti Québécois sans pour autant les identifier comme tels. Madame Vaillancourt ayant passé plusieurs jours dans la région dans le cadre du reportage, pouvait difficilement ignorer cette réalité. La rectitude journalistique n'aurait-elle pas commandé qu'Enquête les identifie ainsi?

J'ai accordé une entrevue d'une quarantaine de minutes à la journaliste pendant laquelle j'ai répondu à toutes ses questions. J'ai également répondu par courriel à certaines autres de ses interrogations. Je constate que le reportage n'offre pas un traitement équitable.

Le 28 mars dernier, je vous ai acheminé copie d'un courriel destiné à Julie Vaillancourt dans lequel je soulignais notamment « le fait que plusieurs personnes de ma région m'ont appelé pour me relater avoir été interrogées par vous de façon assez cavalière. On m'a d'ailleurs dit à plus d'une reprise que vous avez accusé des gens « de tenter de me protéger » et de le faire parce qu'ils auraient eux-mêmes « des choses à cacher ». Je soulevais également un questionnement important sur la démarche journalistique. Vous m'avez alors répondu, le 2 avril, en me parlant de vos « normes et pratiques journalistiques, qui sont très rigoureuses ».

Ma famille et moi-même avons été traités injustement et blessés par ce reportage de Radio-Canada. Depuis sa diffusion, des députés du Parti Québécois ont récupéré les faussetés diffusées sur vos ondes pour tenter de salir ma réputation.

Cela demande certainement une intervention, la mienne est encore à déterminer. Pour l'instant je n'exclus aucune possibilité. Quelle sera la vôtre, guidés comme vous l'êtes par les « normes et pratiques journalistiques » rigoureuses?

Georges Mamelonet

c.c. : Alain Gravel, journaliste  
Julie Vaillancourt, journaliste

Pour les journalistes qui désirent avoir les pièces jointes mentionnées ci-haut, veuillez contacter Stéphanie Beaulieu au numéro suivant 418-643-6018.

- 30 -

**Source :** Stéphanie Beaulieu  
Attachée de presse  
Tél. : 418-643-6018